

NEWSLETTER

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORDRE
DES MÉDECINS DE LA RÉUNION



EDITO

Depuis le renouvellement du Conseil Départemental en février dernier, nous avons à cœur de renforcer notre action au service de la profession et de la déontologie.

Cette deuxième newsletter est l'occasion de partager avec vous les temps forts de notre activité, nos réflexions éthiques et les initiatives qui accompagnent le quotidien des médecins de La Réunion.

Notre mission est double : défendre les principes qui fondent notre profession et vous soutenir, concrètement, dans l'exercice médical. Les chiffres de ce trimestre témoignent d'une activité soutenue, tant sur le plan administratif (inscriptions, contrats, conciliations) que dans la gestion des situations de confraternité et de relation avec les patients.

Au-delà des chiffres, nous voulons aussi mettre en avant les sujets qui traversent notre exercice : la santé des soignants, que nous devons protéger avec vigilance ; la réflexion éthique autour de la fin de vie et du consentement, qui engage profondément notre responsabilité de médecins ; la sécurité de nos cabinets et la rigueur dans la gestion de nos activités libérales. Ces thèmes ne sont pas accessoires : ils traduisent notre engagement collectif à exercer dans la dignité, le respect et la sécurité.

Le CDOM de La Réunion est une institution vivante, proche des collègues, à travers ses commissions, ses rencontres territoriales, et l'écoute quotidienne assurée par son secrétariat. Je souhaite que cette newsletter soit un outil de lien et de transparence, mais aussi une invitation à la participation de chacun.

Ensemble, poursuivons notre engagement pour faire vivre une médecine confraternelle, humaine et exigeante.

Bonne lecture

Présidente du CDOM de la Réunion

Dr Anne Vienne-Cesson

Vie ordinaire bilan d'activité

Au cours du dernier trimestre, l'activité du Conseil a été marquée par :

- 120 inscriptions de médecins (dont 39 premières inscriptions) et 10 sociétés.
- 121 transferts (65 entrants et 56 sortants).
- 1 317 contrats étudiés, dont 1 021 de remplacement.
- 37 plaintes et doléances reçues, principalement entre particuliers et médecins (29).
- 12 conciliations organisées, dont 8 entre particuliers et médecins.
- 562 cotisations recouvrées (médecins et sociétés).
- 2 dossiers d'entraide étudiés.

Ces données témoignent d'une activité soutenue, tant dans l'accompagnement administratif des médecins que dans la gestion des relations confraternelles et des situations litigieuses.

Rencontre territoriale

Le 2 septembre, le CDOM a réuni les confrères du Sud pour un temps d'échanges et de proximité.

Après la présentation de l'équipe et des douze commissions, plusieurs thématiques ont été abordées : la fin de vie, les violences gynécologiques, ou encore la santé des soignants.

Ces discussions, menées dans un climat d'écoute et de dialogue, ont permis de partager des expériences de terrain et de renforcer le lien de confiance entre le CDOM et les médecins.

Ces rencontres territoriales traduisent la volonté de l'Ordre d'aller vers les confrères, au plus près de leurs réalités professionnelles.



SAVE THE DATE
séminaire au nord
le 9 décembre 2025
au Radisson
Saint-Denis

Vidéoprotection dans les cabinets attention à la réglementation



Installer des caméras dans un cabinet médical peut renforcer la sécurité, mais la démarche est encadrée par la loi. Toute caméra filmant un espace accessible au public (salle d'attente, hall, entrée) doit obtenir une autorisation préfectorale avant sa mise en service. Le dossier comprend notamment un formulaire CERFA, un plan des lieux et une affiche d'information pour le public. Les caméras réservées aux zones de travail internes n'exigent pas d'autorisation, mais le personnel doit être informé. La présence de caméras doit être signalée par une affiche permanente et les images ne peuvent être conservées plus de 30 jours (15 jours conseillés). Les patients ou salariés peuvent demander l'accès aux images les concernant. En cas de non-conformité, les sanctions sont lourdes : mise en demeure, fermeture administrative ou démontage du système. Avant d'installer, mieux vaut donc se rapprocher de la Préfecture ou consulter les recommandations de la CNIL.

A retenir

- Autorisation préfectorale obligatoire pour les zones publiques
- Information claire du public et du personnel
- Conservation des images limitée (≤ 30 jours)
- Droit d'accès pour toute personne filmée
- Risque de fermeture ou démontage en cas de non-respect

Médecins libéraux vigilance face aux “comptables marrons”

Encore aujourd'hui, de nombreux professionnels de santé libéraux, par méconnaissance ou par facilité, confient leur comptabilité à des personnes non qualifiées et non autorisées. Ces « comptables marrons » peuvent sembler pratiques ou moins coûteux à première vue, mais les conséquences peuvent être lourdes : absence d'application d'abattements fiscaux, imposition plus élevée que nécessaire, erreurs ou omissions dans les déclarations obligatoires, voire inexistence de comptabilité régulière. Dans certains cas, cela peut aller jusqu'à des redressements fiscaux, des procédures de liquidation ou des préjudices pour la famille du praticien.

Face à ces risques, il est important de rappeler que la profession d'expert-comptable est réglementée et encadrée par l'Ordre. Un expert-comptable est titulaire d'un diplôme de haut niveau (Bac+8), il prête serment, actualise régulièrement ses compétences et ses travaux sont soumis à un contrôle qualité. Ses engagements sont couverts par une assurance professionnelle, garantissant ainsi une protection pour le médecin libéral et pour son activité.

Contrairement à une idée reçue, recourir à un expert-comptable n'est pas forcément plus onéreux que de s'en remettre à un tiers non qualifié. Les exemples montrent souvent l'inverse : le coût d'une erreur ou d'une irrégularité dépasse largement les honoraires d'un professionnel assermenté.

Pour les médecins exerçant en libéral, la comptabilité n'est pas une formalité : c'est une responsabilité qui engage votre sécurité financière et celle de votre activité. Choisir un professionnel reconnu, c'est choisir la sérénité. La liste des experts comptables agréés est disponible en consultant l'annuaire des experts comptables sur internet



Prendre soins de nous prendre soin des autres

Le 12 septembre 2025, la CPTS Ouest a organisé le premier Atelier Santé des Soignants. Un moment singulier, où chacun a pu mettre des mots sur la fatigue, l'épuisement, les difficultés de posture et d'organisation, mais aussi découvrir des ressources simples : ateliers participatifs, gestion entrepreneuriale, méditation et pleine conscience. Autant de respirations nécessaires dans un quotidien souvent trop dense.

Ces échanges ont aussi donné la parole à des acteurs engagés : FéeCOIA, qui accompagne la création de maisons de santé pour rompre l'isolement ; OMSEP, qui promeut le sport sur ordonnance ; et l'association SPS, qui rappelle, à travers son numéro vert accessible jour et nuit (0800 288 038), que même les soignants ont droit à un soutien psychologique ou médical immédiat.

Car la réalité est là, crue : selon le rapport ministériel d'octobre 2023, près de deux médecins sur trois déclarent avoir connu un épisode d'épuisement professionnel. Plus d'un tiers ont dû s'arrêter au cours des deux dernières années. La moitié consomme régulièrement de l'alcool, 13 % fument, 6 % prennent des anxiolytiques de manière habituelle. Et pourtant, beaucoup continuent à s'autodiagnostiquer, parfois sans même avoir de médecin traitant.

Ces chiffres nous obligent. Derrière eux, il y a des visages, des collègues, des vies fragilisées par le poids du soin. C'est pourquoi le CDOM de La Réunion a choisi de créer une Commission Santé des Soignants. Parce qu'accompagner les médecins, ce n'est pas seulement défendre leurs droits et vérifier leurs contrats, c'est aussi rappeler une évidence trop souvent oubliée : nous devons apprendre à prendre soin de nous, pour pouvoir continuer à prendre soin des autres.

L'ENTRAIDE ORDINALE



Commission Santé des Soignants

Présidente

Dr Agathe VIENNE

Membres

Dr Lise FRANCOIS - Dr Véronique LUCAS - Pr Bérénice ROY-DORAY - Dr Christian BETTOUM
Dr Reuben VEERAPEN - Dr Alice POUILLEY-BAX - Dr Nadia BERJEB - Dr Patrick LABAT
Dr Anne VIENNE - Dr Jean-Marc EYCHÈNE - Dr Ramou ANANDANADARADJA



Consentement et violences gynécologiques enjeux éthiques, légaux et pratiques

Les violences gynécologiques et obstétricales (VGO) sont aujourd'hui reconnues comme un problème de santé publique et de société. Elles renvoient à des pratiques médicales vécues comme brutales, intrusives ou réalisées sans consentement explicite. Elles traduisent un décalage entre exigences déontologiques, attentes des patientes et pratiques cliniques. La saisine du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE) en 2022, les recommandations de l'Ordre des médecins, les chartes professionnelles et les études qualitatives récentes soulignent la nécessité de repenser les conditions de recueil du consentement lors des examens intimes. Le CDOM de la Réunion a été saisi de plusieurs plaintes ou signalements depuis le début de la nouvelle mandature concernant cette problématique touchant aussi bien les spécialistes en médecine générale, les radiologues et les gynécologues -obstétriciens.

Cadres légal et éthique

Le consentement trouve son fondement dans la Loi Kouchner (2002), le Code de santé publique (art. L.1111-4) et le Code de déontologie médicale (art. R.4127-36). Le CCNE rappelle que le consentement est dynamique et évolutif, nécessitant une information claire, adaptée et renouvelée

La fiche pratique du Conseil de l'Ordre des médecins (2023) insiste :

- Aucun examen ne peut être pratiqué sans un consentement libre et éclairé,
- Celui-ci doit être recueilli oralement, et peut être retiré à tout moment,
- Le refus doit être respecté et consigné dans le dossier

Les chartes professionnelles (Charte du CNGOF Oct 2021 et charte de consultation en Radiologie, Mars 2022) complètent ces repères en réaffirmant :

- Le droit de se dévêtir à l'abri des regards,
- La possibilité d'interrompre ou de refuser l'examen à tout moment, le médecin doit alors proposer une alternative en expliquant les limites diagnostiques sans jugement.
- La nécessité d'un consentement explicite pour les étudiants et pour les examens sous anesthésie.
- Obtenir un « vrai oui » oral et renouvelé.

Le point de vue des patientes

Une étude qualitative récente auprès de patientes françaises (25–57 ans) met en lumière des attentes précises (Lacouture et al. Gynécologie Obstétrique Fertilité & Sénologie, Sept 2025):

- Bénéficier d'explications claires avant chaque geste,
- Être reconnues dans leur douleur et leur pudeur,
- Se sentir libres de refuser

À l'inverse, des pratiques telles que l'absence d'explication, l'imposition d'étudiants, la minimisation de la douleur ou des propos paternalistes sont vécues comme des formes de violences, allant jusqu'à des situations de dissociation ou de sidération.



Consentement et violences gynécologiques enjeux éthiques, légaux et pratiques

Les enjeux éthiques et relationnels

Le CCNE insiste sur trois exigences :

- Un savoir-être accru des praticiens qui doivent procéder avec tact avec une attention particulière à la pudeur et à la douleur
- Une alliance thérapeutique : construire une relation de confiance fondée sur le respect réciproque et non paternaliste et proposer la présence d'un accompagnant.e
- Des précautions renforcées pour les publics vulnérables (mineures, femmes victimes de violences sexuelles, patientes en situation de handicap)

Le CCNE confirme que le consentement ne doit pas être réduit à une protection juridique des soignants, mais pensé comme une opportunité d'alliance thérapeutique favorisant l'autonomie et la sécurité des patientes.

Enjeux pratiques et organisationnels

Les institutions rappellent la nécessité de :

- Prévoir un cadre matériel adapté (intimité, couverture, chaperon si souhaité)
- Ne faire dévêtir que partiellement les patientes et de manière séquentielle
- Former les soignant.e-s aux enjeux relationnels et à la communication
- Coconstruire les recommandations avec les associations de patientes

La consultation idéale est décrite par les patientes comme celle où le praticien prend le temps, explique chaque étape, recueille l'accord oral et s'assure que la patiente se sente entendue, respectée et en sécurité.

Les violences gynécologiques ne sont pas seulement des dérives individuelles : elles résultent aussi d'un défaut structurel de reconnaissance du consentement comme processus central du soin. La convergence des recommandations institutionnelles, des chartes professionnelles et des attentes des patientes appelle à une évolution vers une véritable médecine du consentement, respectueuse de la dignité, de l'autonomie et de l'intégrité.

Cette transformation suppose :

- Un renforcement de la formation en éthique et communication
- Une vigilance particulière envers les patientes vulnérables
- Une participation active des patientes à l'élaboration des pratiques

Seule une telle évolution permettra de restaurer durablement la confiance entre patientes et soignants, et de prévenir la répétition de situations vécues comme des violences.



Dr TRAN Phuong Lien
gynécologue



Dr VEERAPEN Reuben
1er Vice-Président CDOM

NOS COMMISSIONS

Les commissions sont au cœur du travail de terrain du CDOM. Elles permettent un traitement collégial, expert et réactif des situations professionnelles.

Inscription

Dr Ramou ANANDANADARADJA
Dr Sarah ARNOULX DE PIREY

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia,
Dr Coulibaly, Dr Cresence, Dr Domerq, Dr Heye, Dr Lucas,
Dr Mougin Damour, Dr Safy Manche, Dr Veerapen

Accompagner chaque médecin dans une inscription rigoureuse et bienveillante.

Contrats

Dr Faizal HOSSENBOCUS

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr
Coulibaly, Dr Cresence, Dr Gouirand, Dr Heye, Dr Mogalia,
Dr Pouilley Bax, Dr Vassas, Dr Veerapen

Garantir la sécurité juridique des contrats et statuts.

Contentieux

Dr Reuben VEERAPEN

Membres : Dr Andriolo, Dr Berjeb, Dr Cadennes,
Dr Coulibaly, Dr Heye, Dr Mougin Damour, Pr Roy Doray,
Dr Vassas, Dr Vienne

Préserver la déontologie par un traitement clair des plaintes en assurant des missions de conciliations et de médiations.

PDSA

Dr Jean-Luc CANIGGIA

Membres : Dr Andriolo, Dr Cadenne, Dr Charifou,
Dr Francois, Dr Veerapen

Organiser les gardes avec équité et transparence. Elle travaille en étroite collaboration avec l'ARS et la CGSS.

Qualification

Pr Bérénice ROY-DORAY

Membres : Dr Berjeb, Dr Coulibally, Dr Domerq, Dr Riquel

S'assurer des compétences des consœurs et confrères souhaitant faire valider une spécialité.

Ethique & Déontologie

Dr Emmanuel ANTOK

Membres : Dr Antok, Dr Berjeb, Dr Caniggia, Dr Safy
Manche, Dr Vassas, Dr Veerapen

Accompagner les médecins dans leurs questionnements déontologiques et éthiques

Installation jeunes médecins

Pr Line RIQUEL
Dr Thomas CRESCENCE

Faciliter et accompagner l'installation et l'intégration des jeunes confrères.

Entraide

Dr Véronique LUCAS

Dr Coulibaly, Dr Safy Manche, Dr Veerapen, Dr Vienne
Cessou, Pr Roy-Doray

Soutenir financièrement et moralement les médecins en difficulté via le fonds d'urgence du CDOM

Violence/Vigilance/Sécurité (VVS)

Dr Lise FRANÇOIS

Membres : Dr Arnoulx de Pirey Graviere, Dr Caniggia,
Dr François, Dr Lucas, Dr Safy Manche

Recueillir les signalements d'agression et accompagner les victimes.

Formation & DPC

Dr Alain DOMERCQ

Membres : Dr Arnoulx De Pirey, Dr Hossenbocus,
Pr Roy Doray

Suivre et accompagner les obligations de DPC et de certification.

Communication

Dr Yannick CHARIFOU

Membres : Dr Anandana, Dr Encaoua, Dr Veerapen, Dr
Vienne, Dr Vienne Cessou

Moderniser la communication et créer du lien.

Santé des Soignants

Dr Agathe VIENNE

Membres : Dr Lise FRANCOIS - Dr Véronique LUCAS
Pr Bérénice ROY-DORAY - Dr Christian BETTOUM
Dr Reuben VEERAPEN - Dr Alice POUILLEY-BAX
Dr Nadia BERJEB - Dr Patrick LABAT
Dr Anne VIENNE - Dr Jean-Marc EYCHÈNE
Dr Ramou ANANDANADARADJA

BUREAU

Présidente

Dr Anne VIENNE-CESSOU

1er Vice-Président

Dr Reuben VEERAPEN

2e Vice-Présidente

Pr Bérénice ROY-DORAY

3e Vice-Présidente

Dr Lise FRANÇOISE

Secrétaire Générale

Dr Ramou ANANDANADARADJA

Secrétaire Générale Adjointe

Dr Sarah ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE

Trésorier

Dr Virgile GAZAILLE

Trésorier Adjoint

Dr Mohammad Faizal HOSSENBUCUS

VOS REPRÉSENTANTS ORDINAUX

En février 2025, les élections ordinaires ont conduit au renouvellement complet du Conseil Départemental. Un nouveau bureau a été élu, entouré de conseillers aux profils diversifiés, alliant expérience, engagement et énergie nouvelle. Leur mission : défendre la déontologie, accompagner la profession et renforcer la légitimité de l'institution.

Membres titulaires

DR RAMOU ANANDANADARADJA
 DR EMMANUEL ANTOK
 DR SARAH ARNOULX DE PIREY-GRAVIÈRE
 DR NADIA BERJEB
 DR YANNICK CHARIFOU
 DR THOMAS CRESCENCE
 DR ALAIN DOMERCQ
 DR JOHAN ENCAOUA
 DR LISE FRANÇOIS
 DR VIRGILE GAZAILLE
 DR MOHAMMAD FAIZAL HOSSENBUCUS
 DR PATRICK LABAT
 DR VÉRONIQUE LUCAS
 DR HANNA MOGALIA
 DR KATIA MOUGIN DAMOUR
 PR BÉRÉNICE ROY-DORAY
 DR REUBEN VEERAPEN
 DR AGATHE VIENNE
 DR ANNE VIENNE-CESSOU
 DR FLORE WATTEBLED

Membres suppléants

DR ELENA ANDRIOLO
 DR CHRISTIAN BETTOUM
 DR ADRIEN CADENNES
 DR JEAN-LUC CANIGGIA
 DR MOUSSA COULIBALY
 DR JEAN-MARC EYCHENE
 DR MATTHIEU GUILLOU
 DR STÉPHANE GOUIRAND
 DR OLIVIER HEYE
 DR STÉPHANIE KRIES
 DR CINDY LALIERE
 DR YANN LECOCQ
 DR HÉLÈNE MILLOT-PROST
 DR CLAIRE NEDELEC
 DR GWENEALLE POLITIS
 DR ALICE POUILLEY-BAX
 DR LINA SAFY-MANCHE
 PR LINE RIQUEL
 DR AGATHE SZMACINSKI
 DR FRÉDÉRIC VASSAS

PRATIQUE

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Le secrétariat du CDOM

Notre secrétariat constitue la cheville ouvrière de l'Ordre : il répond à vos sollicitations, prépare les dossiers, guide vos démarches.

Voici les membres de cette équipe engagée, avec leurs missions et coordonnées directes

Responsable Administratif et Comptable

 **Eric ROBIN**

 tresorerie.974@ordre.medecin.fr

 02 62 21 57 72

Assistante Juridique

(contentieux et violences vigilance sécurité)

 **Claire PALLARES**

 contentieux.974@ordre.medecin.fr

 vvs.974@ordre.medecin.fr

 02 62 41 85 22

Secrétaire Administrative

(contrats & sociétés, PDSA)

 **Clarisse FONTAINE**

 contrats.974@ordre.medecin.fr

 02 62 41 00 33

Secrétaire Administrative

(inscriptions)

 **Julie DUVERGER MAS**

 inscription.974@ordre.medecin.fr

 02 62 20 11 58

Secrétaires Polyvalentes

(accueil, remplacement, inscriptions, contrats, qualification)

 **Jessica SANTISTEBAN & Emeline LEPELIER**

 santisteban.jessica@ordre.medecin.fr

 lepelier.emeline@ordre.medecin.fr

 02 62 20 11 58

Assistante de gestion

 **Wendy FERRERE**

 ferrere.wendy@ordre.medecin.fr



Horaires d'ouverture

lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 16h



Conseil Départemental de la Réunion

3 Résidence Laura, 1er Etage, 4 Rue Milius

97 400 SAINT DENIS

Email : cd.974@ordre.medecin.fr | Tél : 02 62 20 11 58